

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 81 (1989)
Heft: 4

Artikel: Femmes de l'USS : les documents d'un congrès
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-386334>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Femmes de l'USS: les documents d'un congrès

En mars de cette année, les femmes de l'USS se réunissaient en congrès. C'étaient les 9 et 10 mars, à Berne.

Un congrès qui s'est avéré particulièrement fructueux, comme le montrent les documents qui y furent arrêtés, après discussions nourries, et que nous publions ci-après.

Le premier document est celui des «Actions positives». Il s'agit essentiellement d'un catalogue, commenté et motivé, des principales mesures qui doivent permettre d'appliquer dans la réalité têtue des entreprises et, bien sûr, des syndicats aussi, le principe de l'égalité entre femmes et hommes. A l'heure où la loi (article constitutionnel sur l'égalité), déjà si maigre en soi, n'est guère parvenue depuis 1981 (entrée en vigueur de l'article précité) à trouver forme concrète, à l'heure où les *tares* d'une culture à forts relents machistes grèvent souvent très lourdement le principe de l'égalité à tout point de vue, ce document, précis et serré, constitue une sorte d'ultimatum bienvenu. Que ne faut-il, en effet, pour que les choses progressent en cette matière? Les leçons de l'histoire vers l'égalité sont assez explicites à ce sujet pour que nous n'ayons pas à en aligner les exemples indéniables. Ce thème devra être repris à l'occasion du prochain congrès de l'USS en 1990. En effet, impossible d'en arriver à l'égalité si les hommes n'ont pas reconnu eux-mêmes le bien-fondé d'une telle justification et rechignent à passer aux actes.

Le deuxième document que nous publions est celui des «Thèses sur le travail de nuit». Qui suit les actuels *tressaillements* internationaux (remise en cause de la Convention no 89 de l'OIT sur l'interdiction du travail nocturne des femmes dans l'industrie) et nationaux (révision en cours de la loi suisse sur le travail), qui sait aussi la pression *intéressée* que les milieux patronaux exercent dans le seul but d'éponger certains investissements et d'assurer des profits face auxquels la santé des travailleuses et travailleurs *compte pour beurre*, qui donc connaît déjà certains aspects de ce problème comprendra derechef l'importance de ce deuxième document. Outre les résolutions adoptées par les congressistes féminines, dont les

thèmes vont du harcèlement sexuel à la solidarité internationale en passant par la protection de la maternité, nous aimerions aussi attirer l'attention sur l'une des annexes que nous publions en complément des «Actions positives». «Avec les quotas, c'est possible!» est une contribution de Claudia Kaufmann, responsable du Bureau fédéral pour l'égalité entre les femmes et les hommes, qu'il vaut la peine de parcourir d'un œil attentif. Bref, le quatrième congrès des femmes nous adresse ses messages. Prêtons leur une oreille diligente et, surtout... agissons aussi, en commençant peut-être par le *ménage syndical*. fq